

*Questions orales***L'ENVIRONNEMENT**

LA CONTAMINATION DES EAUX À BANFF (ALB.)

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, en l'absence du ministre de l'Environnement qui est responsable des parcs nationaux, je poserai ma question au ministre suppléant, le ministre des Pêches et des Océans. Depuis au moins deux mois, les résidents de Banff sont vivement préoccupés, c'est le moins qu'on puisse dire, par la présence d'un parasite dans l'eau qu'ils boivent qui cause la diarrhée, des vomissements, des crampes et parfois provoque des enflures. Le parasite en question est véhiculé par les castors, une espèce protégée. J'avais prévenu le ministre il y a environ un mois. Quelles sont les mesures que le gouvernement a prises pour asséner les eaux?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, si vous permettez, au nom du ministre de l'Environnement, je prendrai note de cette question qui me paraît de nature un peu technique. J'essaierai de fournir au député une réponse dès demain peut-être.

M. Taylor: Madame le Président, je remercie le ministre. J'ai déjà saisi le bureau du ministre de l'Environnement de cette question. Je pensais qu'il aurait peut-être communiqué les renseignements au ministre suppléant.

LA NÉCESSITÉ DE CONSTRUIRE UNE USINE DE FILTRATION

M. Gordon Taylor (Bow River): Madame le Président, les règlements du ministère de l'Environnement de l'Alberta autorisent le ministre à faire construire une usine de filtration si la qualité de l'eau est mauvaise ou si elle contient un parasite dangereux. Cette réglementation est rarement utilisée cependant parce que les conseils municipaux autant que le ministère se préoccupent d'assurer la qualité de l'eau. Comme le gouvernement est responsable des installations de Banff, va-t-il faire construire ou aménager une usine de filtration pour le plus grand bien non seulement des résidents mais aussi pour les milliers de touristes qui envahiront bientôt la région?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêches et des Océans): Madame le Président, je vais assurément signaler cette question au ministre.

* * *

[Français]

LES AÉROPORTS

LA VENTE DE TERRES EXPROPRIÉES À MIRABEL—LA POSITION DU GOUVERNEMENT

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Madame le Président, je désire poser une question au ministre des Travaux publics. La semaine dernière le gouvernement a décidé de se départir du tiers des terres expropriées de Mirabel, soit 30,000 acres sur 96,000. Que fera le gouvernement des 60,000 acres en trop? Pourquoi ne pas se départir du reste également?

● (1450)

[Traduction]

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, bien des députés savent mieux que moi que la décision du gouvernement a été précédée d'une étude d'une durée d'un an effectuée par une commission et qu'une compagnie avait été établie pour examiner l'usage des terres à la périphérie de l'aéroport. C'est à la suite de ces études et négociations poussées avec tous ceux qui s'intéressent aux terres de l'aéroport qu'il a été recommandé, en se fondant sur l'expérience acquise à l'aéroport ces dernières années de se défaire d'une certaine proportion de ces terres qui était superflue. Certaines seront donc rendues au secteur privé. On en a gardé d'autres sur les conseils de spécialistes du ministère des Transports, par exemple, qui ont révélé qu'un double objectif pouvait être atteint, c'est-à-dire établir l'aéroport sans causer de graves inconvénients à la population de la région et sans la mettre en danger, tout en rendant une certaine superficie au secteur privé et c'est en définitive la décision qui a été prise.

M. Skelly: Il est fort étonnant, madame le Président, d'entendre le gouvernement répondre pour se justifier qu'une étude d'une durée d'un an a été effectuée quand on songe que la Commission Kent a été sabotée. Le gouvernement ne devrait pas se faire le moindre scrupule d'agir plus équitablement du moins dans un cas.

LE PRIX DE REVENTE DES TERRES EXPROPRIÉES

M. Ray Skelly (Comox-Powell River): Je voudrais poser une question supplémentaire au ministre. La proposition du gouvernement consiste à revendre les propriétés au prix actuel du marché moins 15 p. 100. En toute justice, le ministre ne serait-il pas disposé à permettre au moins aux gens dont le terrain a été exproprié, de le racheter au prix auquel il a été exproprié plus l'intérêt accumulé?

Des voix: Bravo!**M. Skelly:** Ce ne serait qu'un juste retour des choses.

L'hon. Paul J. Cosgrove (ministre des Travaux publics): Madame le Président, si l'étude a duré un an, c'est notamment pour que justice soit faite et que l'on trouve une formule qui soit, de fait, équitable. Cela n'a pas été chose facile d'en trouver une qui soit juste pour le contribuable canadien moyen, c'est-à-dire la personne qui a fourni les fonds pour l'acquisition des propriétés, et qui établisse à qui, comment et en fonction de quels critères nous pourrions revendre les propriétés aux gens de la région. C'était difficile et nous nous sommes efforcés d'être justes. Il s'agissait d'un problème compliqué, compte tenu de l'évaluation des valeurs marchandes. Il ne nous fallait pas seulement des conseils techniques, mais il nous fallait également connaître l'opinion des gens de la région. C'est pourquoi des représentants de nombreux secteurs de la collectivité ont siégé à ce comité afin d'établir une formule juste pour la collectivité.